

Migrations...

...Émigration

...en résumé...

Les premières peuplades ne cultivaient pas la terre se contentant de la cueillette et de la chasse. Le principal souci de leurs chefs, était de leur trouver des lieux de séjour propres à couvrir leurs besoins. C'est pourquoi elles furent itinérantes, migrantes, jusqu'à ce que les hommes devenus cultivateurs cherchèrent à se sédentariser.

Toutes les migrations que suscita la recherche d'un territoire, se faisaient groupées autour d'un chef. Une fois installées dans ce qu'ils considéraient comme leur pays, les peuplades n'eurent plus qu'à défendre leur territoire et à l'exploiter. Fin des migrations. Prélude à l'émigration.

Si les migrations se pratiquaient en groupe, en communauté, l'émigration, elle aussi mue par une nécessité vitale, ne se pratique plus qu'individuellement ou en groupes très restreints, solidarisés par les mêmes nécessités.

En effet, les hommes modernes sédentarisés, ne jouissent plus de l'égalité sociale qui régnait dans les tribus primitives. En leur permettant de valoriser leur propre travail, la pratique de l'agriculture et celle de l'élevage a apporté à l'humanité les moyens de l'enrichissement personnel et par conséquent les inégalités sociales. Inégalités qui se sont accentuées avec l'ère industrielle. Quand un pays vit une crise, les écarts se creusent davantage et bien des citoyens se trouvent confrontés à une urgence de survie qu'ils ne peuvent généralement résoudre qu'individuellement. Au 21^e siècle encore, de nombreux exemples sont apportés de personnes qui ont recours à l'émigration pour améliorer leurs conditions de vie. Émigration des jeunes diplômés vers des pays où leurs compétences seront valorisées. Émigration plus urgente des personnes du Tiers-Monde, vivant bien en deçà du « seuil de pauvreté ». Émigration, parfois difficile à réaliser, des opposants à certains régimes politiques.

Au cours de l'histoire du Béarn, la pauvreté et le manque de terre à cultiver a été une cause récurrente d'émigration. Les troubles religieux des 16^e et 17^e siècles en furent une autre. Enfin, les conséquences de la Révolution Française et principalement en 1792, furent la cause d'une émigration massive vers l'Espagne des « prêtres réfractaires » et des religieuses chassées de leurs couvents.

Une autre cause que l'on pourrait également qualifier de politique, fut la Conscription qui fut une motivation supplémentaire pour s'expatrier.

L'émigration béarnaise due à la pauvreté a été presque continue avec quelques recrudescences consécutives aux événements qui ont provoqué cet état : guerres, épidémies, et mauvaises récoltes. Les émigrations dues aux événements politiques ont pris la forme de flux migratoires. C'est ce qui s'est passé depuis le milieu du 19^e siècle et qui a continué jusqu'au premier quart du 20^e. Cette émigration concernait surtout des jeunes, même de très jeunes, filles ou garçons qui vraisemblablement partaient à la recherche d'un emploi bien loin de leur pays, de leur famille.

Certains trouveront parfois une terre à exploiter ou pourront exercer un métier, cordonnier, menuisier, blanchisseur, maréchal-ferrant, négociant... Pour la plupart, ils seront employés ou domestiques. Quelques-uns auront la chance de voir leur situation prospérer...

Certains retourneront au pays, mais la plupart s'installeront, devenant des citoyens à part entière de leur pays d'adoption.

Certainement très incomplet, ce bulletin a été conçu pour raviver, avec la mémoire de l'émigration béarnaise tout un pan de l'histoire de nos villages.

Emigration

Le Béarn, avec le Pays Basque, a connu de tout temps une forte proportion d'émigrants. Ce phénomène est devenu encore plus flagrant au 19^e siècle. A première vue, cela semble étonnant, pour un pays moyennement peuplé, et à forte population rurale. Les Béarnais auraient-ils des aptitudes à l'émigration ? Ou leur histoire les prédispose-t-ils à devoir s'exiler ?

Les aptitudes des Béarnais pour le commerce et les voyages

Le pays qui a pris nom de Béarn a été accoutumé aux voyages et aux migrations. Il avait connu bien des invasions avant la conquête romaine et les gens qui s'y sont installés depuis lors semblent avoir conservé une certaine facilité à s'expatrier.

Le Béarn est, de par sa position géographique, une terre de passage. Depuis l'époque romaine, le pays s'est vu régulièrement traverser par des convois de marchandises. Les Béarnais ainsi initiés au commerce ont pris l'habitude de voyager et de s'expatrier.

Dans les villages au Moyen-âge, avec les artisans, sont recensés des voituriers et des commerçants. Plus tard, ceux dont on retrouve la trace hors de leur pays, sont presque toujours des commerçants. Ils sont pour la plupart résidant en Espagne. Pour ce qui concerne notre canton, le commerce du vin semble les avoir attirés mais pas uniquement.

L'Espagne familière aux Béarnais

L'Espagne a été la première et principale destination de l'émigration béarnaise. Au 18^e siècle, des Béarnais originaires de notre canton, résident en Aragon ou en Navarre toutes proches, mais aussi dans des provinces plus lointaines comme l'Andalousie ou à Valence. Le choix de l'Espagne n'est pas seulement dû à la proximité, les causes sont aussi à trouver dans l'histoire.

A travers les liens de vassalité et les accords matrimoniaux qui unissaient leurs vicomtes aux familles régnantes espagnoles, les Béarnais sont devenus familiers des terres espagnoles et de leurs habitants. A l'exemple de leurs princes, Espagnols et Béarnais ont tissé des liens économiques ou familiaux de part et d'autre des Pyrénées. De nos jours encore, certains pactes très anciens subsistent. La « Junte de Jaca » en est un exemple.

Les montagnes des Pyrénées n'ont jamais été un obstacle, la langue et les coutumes non plus.

Les Béarnais comme leurs « cousins » espagnols ont subi l'invasion et la colonisation romaine. Avec la « Pax Romana » les Romains ont importé dans toutes ces régions une certaine unification de la langue et, par la religion chrétienne, une unification des mœurs. C'est sans doute à cause de cette communauté de langue et de mœurs que la plupart des émigrants du 19^e siècle, ont été particulièrement attirés par des pays où l'on pratiquait cette langue et cette religion.

Dans le rapport du directeur de la Sûreté Générale qui fait état du nombre d'émigrants partis de chacun des départements, il est noté pour les Basses Pyrénées :

- année 1882 : 398 émigrants
- année 1883 : 364 émigrants
- année 1884 : 1 386 émigrants

(Références : courrier de L'A.M.M.E. N° 5)



Blason du Béarn.

Marca, écrivait en 1640 : « on mène du bestail à vendre du côté de Saragosse, des moutons, pourceaux, poulains, mules, draps de lin et de toile. La moindre partie de ces denrées est du cru du Béarn, l'autre vient de la Saintonge et du Poitou, les pourceaux du Périgord, par le soin des marchands ».

(Rapporté par J.-B. Laborde, dans son :
« Précis d'histoire du Béarn »)

Taxes de péage

Les vicomtes ont su exploiter la traversée de leur territoire en instaurant des taxes de péage pour les marchandises en transit :

- à Lacq, chaque charrette de sel payait deux liards.
- à Maslacq, c'était les charrois de bœufs en provenance de Bigorre qui étaient taxés.

(ADPA -B 671)

Commerçants et négociants en Espagne

On trouve au 18^e siècle, des Béarnais artisans ou négociants à Valence, à Madrid, Malaga, Cadix ou à Jerez de la Frontera. Bernard de Lacoste de Vielleségure qui a fondé sa maison à Jerez mais toute sa famille de Vielleségure travaille dans ses succursales comme à Valence par exemple. Jean Lagouardette, parti de Lagor en 1787, crée une compagnie de commerce de café à Cadix, en 1793. Un autre de Lagor, Jean Renaud, sera fabricant de chandelles à Madrid. Et bien d'autres.



Clastra de l'église de l'hôpital St Blaise.

Tailleurs de pierres et charpentiers, les compagnons bâtisseurs traversaient les Pyrénées dans les deux sens. Cette église en est le témoignage.

La reconquista

On a appelé « Reconquista » le mouvement qui a entraîné les pays d'Espagne à reconquérir les terres envahies par les Arabes au 8e siècle. Ce mouvement ne visait pas seulement la reprise des terres annexées, mais aussi l'éradication de la religion musulmane qu'avaient introduite les conquérants arabes dans le pays. C'est pour cette raison que le pape encourageait les états catholiques à rejoindre le mouvement. Les vicomtes de Béarn, catholiques et possédant de nombreux liens de parenté avec l'Espagne, notamment avec l'Aragon, ont pris part à de nombreuses expéditions de reconquête. Le père de Gaston Fébus, Gaston II, comte de Foix et vicomte de Béarn s'est si bien investi dans ce combat, qu'il y perdit la vie, gagnant pour la postérité le surnom de « Gaston le preux ». A la suite de leurs vicomtes et, très probablement réquisitionnés par le ban de leurs seigneurs, de nombreux Béarnais ont formé les rangs de ces armées de la reconquête, avec l'espoir d'en ramener quelques richesses terrestres, ou à défaut, une place assurée au paradis.

Les échanges entre les deux pays se sont entretenus dans le temps et dans les deux sens

Après les conquêtes américaines qui avaient enrichi l'Espagne, les Béarnais plutôt miséreux, y venaient nombreux pour tenter par leur travail d'améliorer leur sort. Ce fut surtout, une émigration saisonnière qui concernait davantage les habitants de hautes vallées pyrénéennes. Au 17e siècle, Marca signalait cette tendance. Comme l'a rapporté Jean-Baptiste Laborde qui souligne que cet exode était provoqué par la nécessité :

« Il passe chaque année en Espagne une grande quantité de faucheurs de foins et de bleds, des chastreurs de bestail qui vont travailler trois mois et rapportent quelque gain à la famille ».

La Reconquista et les chemins de St Jacques de Compostelle

Une autre cause importante qui a pu rendre la terre espagnole familière aux Béarnais, fut la Reconquista (la reconquête). Durant plusieurs siècles des vicomtes béarnais participèrent à ces expéditions, entraînant avec eux leurs troupes. Belles occasions pour les Béarnais de fraterniser avec les Espagnols.

L'initiation, encouragée par le pape et les moines de Cluny, du pèlerinage de St Jacques de Compostelle au 9e siècle, peut être considérée comme la phase terminale de la Reconquista. Dès le 10e siècle, des monastères puis des « hôpitaux » ont jalonné les chemins menant à Compostelle. Pour traverser notre contrée, certains de ces chemins ainsi sécurisés et offrant la possibilité de trouver le gîte et le couvert, étaient bien connus. On trouve, sur le canton de Lagor, traces de ces « espitaus » tenus par des moines réguliers ou hospitaliers, à Gouze, le Muret, Lagor, Sauvelade, Vielleségure. Pour les candidats à l'émigration, il n'y avait qu'à suivre ces chemins familiers, **les camis roumieux**.



Cette pièce, accolée au clocher de l'église de Lagor et qui sert aujourd'hui de débarras, a d'abord été un hôpital (espitau) tenu par des moines hospitaliers. Plus tard, sous la Réforme, il a servi de mairie.



Les cisterciens, initiateurs du nouveau pèlerinage à St Jacques de Compostelle et possesseur de l'abbaye de Sauvelade, y avaient créé un « hôpital » pour l'accueil des pèlerins. Ils en avaient également créé dans les dépendances de l'abbaye à Capbis, Burus et Départ.



Pont roumieu de Sauvelade.

L'émigration béarnaise des 19e et 20e siècles : inventaire

L'émigration béarnaise ne s'est pas limitée à l'Espagne. Elle s'est tournée vers d'autres pays, plus ou moins lointains. Elle a surtout connu dans la seconde moitié du 19e siècle et le début du 20e, une recrudescence spectaculaire, principalement tournée vers l'Amérique.

C'est principalement de cette émigration-là, que nous tentons ici de faire l'inventaire. Tous nos villages ont vu massivement partir une grande partie de leur jeunesse. Ce fait historique les a autant concernés sinon plus, que les événements de la Révolution ou de la Grande Guerre de 14-18.

- Quels étaient ces Béarnais qui s'expatriaient ?
- Pour quelles raisons émigraient-ils ?
- Qu'elles ont été les principaux flux migratoires ?
- Quels moyens, quelles opportunités ont-ils utilisés pour partir ?
- Vers quelles destinations se sont-ils embarqués ?
- Que sont devenus ces émigrés ?
- Existe-t-il encore des liens entre les émigrés et leur pays d'origine ?

Cet inventaire n'est pas des plus faciles. Il est promis à une « prolongation » bien au-delà de ce bulletin et probablement sans parvenir à le compléter.

Notre intention est de le poursuivre et de publier tous les témoignages qui nous parviendront par la suite. Nous faisons ici appel à nos lecteurs pour nous y aider.

Nos sources

Comment identifier ceux de nos villages du canton de Lagor qui ont émigré ?

Comment évoquer leur souvenir et celui de leur émigration ?

La trace des émigrés du 19e siècle aurait pu être facilement retrouvée si les archives conservant les passeports n'avaient pas été détruites dans un incendie au début du siècle dernier.

Il faut recourir à d'autres sources, pour réaliser l'inventaire de cette émigration.

- La consultation d'autres archives départementales ou communales :
- Les registres de la Conscription
- Les archives notariales : les testaments
- Les registres paroissiaux
- Pour notre canton, un registre tenu par Jean-Baptiste Laplace, agent d'émigration a fourni bien des renseignements pour notre inventaire
- Les témoignages des familles restées en contact avec leurs parents émigrés
- Les témoignages des immigrants béarnais qui, pour conserver la mémoire de leur origine, ont, dans leur pays d'accueil, créé des associations.

Camis roumieux

Le premier pèlerinage initié fut celui de Jérusalem. Il rapportait au pèlerin un grand nombre d'indulgences capables de racheter bien des péchés, mais il était difficilement réalisable. Aussi, fut-il concurrencé par un pèlerinage à Rome que le pape avait doté des mêmes bienfaits. Un bon chrétien se devait d'accomplir au moins une fois dans sa vie un de ces pèlerinages. Au moyen âge beaucoup de chrétiens prirent le chemin de Rome. Ne disait-on pas que tous les chemins y menaient ? Les chemins qu'empruntaient les pèlerins, tantôt des voies romaines, tantôt des chemins de transhumance étaient appelés les chemins romieux (ou Camis roumieux).

Quand, à partir du 8e siècle, des troubles politiques en Italie et des guerres avaient rendu peu sûrs les routes de Rome, ces chemins furent délaissés. L'initiation du pèlerinage de Compostelle est donc venue à point pour remettre des pèlerins sur les chemins et dans les monastères.

La direction empruntée n'était plus la même, mais les chemins si et on continua de les nommer Roumieux.

La Conscription

On appelait Conscription le mode de recrutement des soldats après la Révolution. Sous l'Ancien Régime, les soldats qui constituaient les unités armées étaient amenés par les seigneurs dont ils dépendaient. En cas de guerre, les seigneurs utilisaient leur droit de réquisition. Tous ceux qui étaient soumis à leur « ban » n'avaient qu'à se rallier à leur bannière. C'était ce que l'on appelait « l'ost ».

Une fois le régime féodal aboli, une loi a instauré un nouveau mode de recrutement :

la Conscription.

Cette loi dite Loi Jourdan, votée en 1798, donnait obligation à tous les jeunes gens de s'inscrire sur les listes de Conscription l'année de leurs vingt ans. Selon les besoins, un certain nombre d'entre eux était, chaque année, enrôlé dans l'armée. Les premières années, le choix de ces hommes incombait aux élus municipaux. (*voir exemple dans la partie Bribes*). Plus tard, un numéro leur fut attribué et on laissa au sort le soin de désigner ceux qui seraient incorporés dans les armées, pour 7 ans (qui seront amenés à 5 par la suite).

Cette loi prévoyait un moyen d'éviter l'enrôlement si son numéro sortait : c'était « le rachat » d'un remplaçant qui voudrait bien moyennant une somme assez conséquente, prendre votre place. Autant dire que ce privilège ne pouvait être profitable qu'aux riches.

Alexis Peyret

Homme de loi, humaniste, journaliste et écrivain, Alexis Peyret né à Serres-Castet est un Béarnais devenu très célèbre par son action démocratique en Argentine. Ayant participé en France à la Révolution de 1848, y défendant ses idées démocratiques, il fut sous la restauration de l'Empire (1851) contraint de s'exiler. Il choisit l'Argentine où il a pu mettre en œuvre ses idées libérales. Idées qu'il aurait certainement continué de défendre dans son pays s'il en avait eu la possibilité. Il a participé à la colonisation et à l'organisation du site de San José en Argentine, en 1856, qui fut un modèle de réussite.

Les habitants de Mourenx et Noguères ont sans doute entendu la légende de « lo lop ». Enfant abandonné sur un tas de fumier dans la paroisse voisine, et que les personnes qui l'avaient trouvé, impressionnées par ses cris de bête sauvage, l'avaient surnommé « lo Lop ». Parti en émigration, il était revenu, quelques années plus tard, au volant d'une superbe automobile ce qui avait tant impressionné tous les habitants de la région que certains en parlent encore !

Les causes

Les raisons qui peuvent amener tant de personnes à quitter leur terre natale, sont presque toujours impérieuses :

- des raisons économiques : l'impossibilité de pouvoir gagner sa vie sur place est une des principales raisons pour aller tenter sa chance dans un pays parfois lointain.

- des raisons morales profondes, comme celle de ne pouvoir pratiquer sa religion.

- le désir d'échapper à un service militaire long et souvent injuste dans sa forme de recrutement.

- la curiosité, le goût de l'aventure ?

Il semble que peu de Béarnais soient partis délibérément, pour le simple goût de l'aventure ou par idéalisme pour mettre leurs compétences ou leur art au service de nouveaux états et de leur population. Alexis Peyret lui-même, qui par la suite, s'investit si fort dans la colonisation et la démocratisation de son pays d'accueil, l'Argentine, n'aurait sans doute pas émigré en 1852, si le rétablissement en France du régime impérial initié par Napoléon III ne l'avait pas contraint à l'exil.

Il semble même que la plupart des émigrés partaient avec le projet de rentrer dans leur pays, dès que les conditions matérielles ou politiques le permettraient. Certains ont réalisé ce projet, avec plus ou moins de bonheur. Quelques-uns au contraire, semblent être partis sans état d'âme et sans intention de retour, recommençant là où ils le pouvaient une nouvelle vie et oubliant parfois leur passé et leurs racines.

Les raisons économiques

La pauvreté

Les moyens de subsistance étant liés à la culture et à l'élevage, les intempéries, les épizooties, provoquaient brutalement la misère. Les épidémies et les guerres généraient de graves crises économiques. Au 19^e siècle, plusieurs années consécutives de récoltes perdues à cause des intempéries : fortes gelées tardives, orages dévastateurs ou grêle ont été cause de famine et de misère. L'apparition du phylloxera, en 1880, dans notre région a aussi contribué à l'aggravation de la crise économique. Ajoutés à cela les frais de la guerre : réquisitions de denrées pour l'armée dont les unités étaient cantonnées dans la région.

Les registres des communautés font état de cette misère : demandes de secours, un grand nombre de nouveaux nés abandonnés, difficultés pour récupérer les taxes communales, création dans les écoles de places gratuites pour les indigents. Cette situation est générale. On a vu se créer dans les communes des bureaux de Bienfaisance, des ateliers de charité afin de venir en aide à une population en difficulté. C'est à partir de cette époque que l'émigration semble s'être accélérée.

- 11^o Du 12 aoust suivant Réquisition du même de 30 Quint^l Paille
de 204 livres Poids marcq chacun à Verser au dit Peyrehorade
- 12^o Du 16 aoust suivant Réquisition du dit Sous-Préfet portant
que la Commune doit Verser au Magasin de Bayonne
180 livres Poids metrique de Viande Surgiee Satisfait
Par nous maire en argent versé en main d'ouv^r. Le
Maire de Lagor la somme de 180 francs.
- 13^o Du 19 aoust suivant Réquisition du même de 8 ~~hectolitres~~
~~de foin~~ cha d'avoine, & 30 Quintaux de Paille de 204 livres
chacun Poids metrique le tout à Verser à Bayonne &
Payé en argent par nous maire en main d'ouv^r et
Antin Entrepreneur de cette fourniture la somme de
450 fr.
- 14^o Du 25 aoust suivant Réquisition du dit Sous-Préfet
portant de Déferer aux Réquisitionneurs qui nous ont
faites par le Veur M^r de la Garde forestier Général
pour des Bœufs à Employer au transport des arbres
abattus destinés aux fortifications de la place de Navarre.
- 15^o Du 28 aoust suivant Réquisition du même Sous-Préfet
pour 20 Quint^l metrique foin, 24 Paille id^m & 12
hectolitre avoine à Verser au magasin d'Orthez.
- 16^o Du 29 aoust suivant Réquisition du même pour 15 Quint^l
metrique foin, 15 Quint^l Paille id^m & 8 hectolitre
avoine le tout à Verser au magasin d'Orthez.
- 17^o Du 31 aoust suivant Réquisition de la même autorité
de 40 Esteres de Bois de chauffage à prendre dans
le Bois Communal de Vielleségure & les transporter au
Magasin Militaire à Navarrenx.

Le document ci-dessus est extrait des listes de réquisitions faites par le préfet à la commune de Vielleségure dans le courant de l'année 1813.

« La coalition européenne contre Napoléon 1er avait amené l'armée anglaise, commandée par le général Wellington, aux portes du Béarn. L'armée française stationnée à Navarrenx, Orthez, Peyrehorade, avait d'énormes besoins d'approvisionnement, de main-d'œuvre et transports, qui se réglaient par des réquisitions faites aux mairies des communes environnantes qui les répercutaient sur les habitants ».

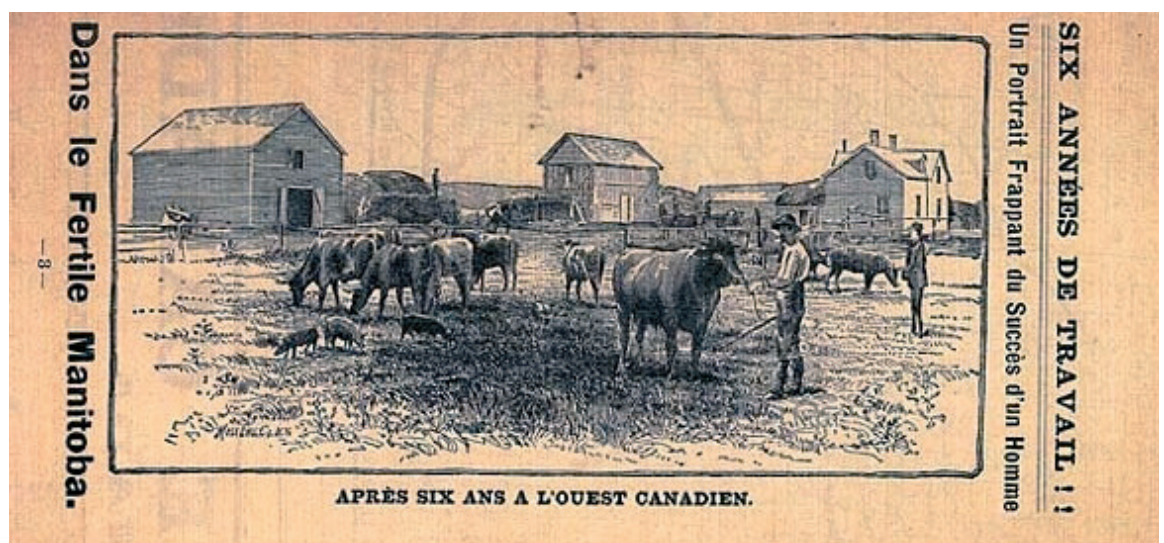
Huit ans plus tard en 1821, le Gouvernement a versé 5 000 francs afin que la commune puisse régler leur dû aux habitants concernés. Malgré publication deux dimanches de suite à la sortie de la messe, personne n'a pu venir le réclamer, ayant égaré les reçus. Le conseil municipal a donc pris la délibération d'affecter cette somme aux réparations à faire à l'église et au mur du cimetière.

Le manque d'espace cultivable

Depuis le temps des vicomtes, chaque chef de famille béarnais avait la jouissance d'une maison et d'une certaine quantité de terres à exploiter. Mais cet « héritage » ne pouvait être transmis qu'à l'aîné. Cet état de fait obligeait les cadets à trouver ailleurs un moyen de subsistance. Dans les familles seigneuriales et aussi dans les familles aisées, les cadets trouvaient leur voie dans la cléricature ou dans la carrière militaire. Pour les familles modestes des manants, les cadets ne pouvaient que devenir valets ou brassiers. Les plus chanceux en se mettant au service d'un artisan, arrivaient parfois à acquérir son art, mais le plus difficile était d'obtenir l'argent nécessaire à leur installation.



La meilleure terre du monde.



Il est clair que des publicités comme celles-ci, « parlaient » aux paysans béarnais dont les terres se rétrécissaient, à la fois par le partage familial et par les ventes qu'ils avaient dû consentir, acculés par les dettes.

Les premiers à aller chercher ailleurs leur subsistance furent ces cadets. Aussi bien ceux des petits seigneurs, que ceux des manants. Après le travail agricole qui employait bien des émigrants, le commerce fut la principale activité des émigrés béarnais en Espagne. De nombreux Béarnais y sont marchands ou commis marchands. On a retrouvé leurs traces dans des actes notariés ou des actes de baptêmes ou de mariage du 18^e siècle, où ils étaient nommés comme témoins.

L'abolition du droit d'aînesse n'a pas amélioré le sort des plus pauvres. Le morcellement des trop petites exploitations ne pouvait qu'amener encore plus de misère. D'ailleurs, nombreuses ont été les familles qui ont conservé la tradition de réserver la plus grande partie du patrimoine à l'aîné. Il est d'ailleurs curieux de constater que le plus grand des flux migratoires a eu lieu après la Révolution et l'abolition des lois féodales.

Les raisons morales

Les troubles dus à la religion

Si la pauvreté ou la famine ont été des causes permanentes d'émigration, les guerres de religion l'ont été de façon ponctuelle, comme l'ont été les conséquences des lois révolutionnaires pour les anciens nobles ou les prêtres dits « réfractaires ».

Les troubles religieux ont perturbé le pays pendant plusieurs décennies. Les adeptes de la nouvelle religion dite réformée, principales victimes de ces troubles ont souvent dû fuir leur terre natale pour n'avoir pas à renier leur foi.

Si l'avènement d'Henri IV au trône de France et la promulgation de l'Édit de Nantes leur avaient apporté quelque apaisement, la révocation de cet édit en 1685 ne leur avait pas donné beaucoup de choix : le reniement ou la fuite.

Ces émigrés partaient le plus souvent vers des pays proches où leur religion était tolérée et pratiquée, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, la Prusse mais aussi vers l'Amérique.

Saint Domingue, bien que territoire français, semble avoir accueilli quelques huguenots béarnais.

Les protestants ont continué de subir les tracasseries du pouvoir sous la restauration monarchique. Mais l'abus de pouvoir entraînant la désobéissance et la résistance, si certains émigrèrent alors, d'autres se débrouillèrent pour se mettre officiellement en conformité avec la loi qui leur était imposée, tout en continuant de pratiquer secrètement leur religion.

La fuite des Protestants

« Malgré l'édit de Nantes, la répression dura pendant tout le 17^e siècle. Avec la révocation de l'édit de Nantes, le pouvoir feint de croire à la conversion massive des protestants. La religion est en principe tolérée mais les pasteurs doivent se convertir ou s'exiler. Les fidèles eux, n'ont pas le droit à l'exil, peine de mort et confiscation des biens, commuée en peine de galères à perpétuité en 1685 ». De Nay - Jacques Barrère et Daniel Ferran, commerçants, quittent leur village le 27 octobre 1686. Le 28, arrêtés à Lourdes, ils sont incarcérés au château jusqu'au 18 novembre, transférés à Pau, le parlement de Navarre les condamne aux galères perpétuelles le 1^{er} décembre 1687. Trop âgés pour ramer (64 et 68 ans), ils sont déportés aux îles d'Amérique pour des travaux forcés, particulièrement en Martinique. D'Arros - Jean Cazales, tisserand de 23 ans et Jean Loustalet âgé de 30 ans. Arrêtés le 13 juin 1687 à Saint-Jean Pied de Port, ils se retrouvent à Marseille le 25 août et furent galériens pendant 26 ans. Le premier sur la « Belle » et la « Valeur », le deuxième sur la « Galante » et la « Guerrière » à Saint-Malo. En 1713, avec 136 autres galériens ils furent libérés grâce à l'intervention de la reine d'Angleterre lors de la paix d'Utrecht et reçurent un accueil triomphal à Genève. (émigration béarnaise - Mémoire des Vallées)

Les testaments de Jacques de Brassalay de Biron ou de Gaillard d'Ouerbou de Maslaccq, extraites des archives notariales du Larbaig en témoignent.

Entraves à la liberté du culte pour les protestants

De nombreux protestants, tout en ayant abjuré leur foi et manifestement embrassé la religion catholique, continuaient de participer secrètement à des cérémonies protestantes, dans des endroits isolés (le désert). Mais la délation était encouragée. Et cet état a perduré, puisque, au milieu du 18^e siècle, le curé de Lagor Ambroise de Laussat était considéré par l'Intendant d'Etigny comme un curé zélé car il est le seul à dénoncer les apostats ou jeunes catholiques issus d'anciennes familles huguenotes ayant assisté aux cultes célébrés dans les landes du Désert ou dans des granges de la région d'Orthez, sous la conduite de protestants appelés à l'époque les religionnaires.

Emigration des prêtres réfractaires

Le même curé de Laussat, curé de Lagor qui dénonçait les protestants qui se réunissaient dans le désert, fit partie de ces prêtres qui ont refusé de prêter serment à la République et qui sont partis émigrer en Espagne.

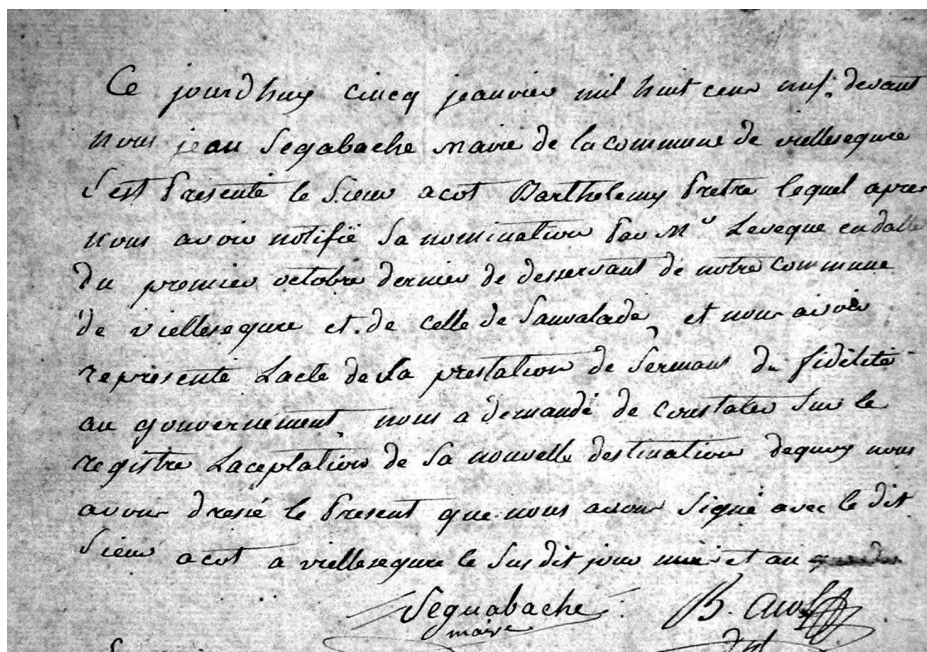
Le curé Michel Langla qui avait été nommé par le seigneur Abbé laïque Jean de Lacoste en 1783 à la cure de Saint Etienne de Laa (Mondrans) refuse lui aussi de prêter serment et passe en Espagne en 1792.

La Révolution

Les anciens nobles, les prêtres et les religieuses de part les persécutions dont ils étaient l'objet ont été candidats à l'émigration.

En 1790, au début de la Révolution française, l'assemblée Constituante avait voté la Constitution civile du Clergé qui fut contestée par le pape. En 1892 (12 juillet), l'Assemblée Législative promulgue un décret réorganisant le clergé français : les ordres religieux sont dissous, les biens d'église confisqués et les prêtres doivent prêter serment de fidélité à la nation souveraine. De nombreux prêtres qui refusent de prêter ce serment, deviennent des prêtres réfractaires. Ils doivent s'exiler. Presque tous passent en Espagne où beaucoup, privés de pouvoir exercer leur ministère vivent dans la misère. Le concordat signé par Bonaparte et le pape Pie VII en 1801 permettra à ces émigrés de rentrer en France.

Les religieuses chassées de leur couvent et dont la communauté avait été dissoute, sont elles aussi, contraintes à la sécularisation ou à l'exil. La plupart d'entre elles choisirent la seconde solution et beaucoup se retrouvèrent en Espagne.



Prestation de serment de curé.

La Conscription

C'est la Conscription qui semble avoir provoqué le plus de départs et, plus particulièrement après les guerres napoléoniennes et sous la Restauration. Les guerres de la période révolutionnaire «consommaient » beaucoup d'hommes. La violence des combats et la longueur des campagnes n'attirant plus suffisamment de mercenaires, une loi fut votée, en 1798, la loi Jourdan. Afin de permettre la réquisition des hommes en âge de se battre, chaque citoyen avait obligation de s'inscrire sur les listes de Conscription, l'année de son vingtième

anniversaire (la classe). Un numéro lui était attribué et, si le sort désignait ce numéro et que le jeune conscrit n'avait pas d'incapacité reconnue, il était enrôlé dans l'armée. C'était un grand désespoir de n'avoir pas tiré le « bon numéro », pour la famille aussi bien que pour le jeune homme.

Les conditions de l'état de soldat faisaient peur. Les récits des anciens, survivants des guerres et des rudes campagnes des périodes révolutionnaires et napoléoniennes, effrayaient les jeunes gens et leurs familles. Mais ce qui effrayait aussi, c'était l'astreinte d'un service militaire très long : sept ans (par la suite réduit à cinq). Ainsi, pour échapper à la Conscription, certains n'hésitaient pas à se mutiler, acquérant ainsi une infirmité qui pouvait les dispenser. Il y avait bien une solution, pour les riches, c'était le « rachat » d'un remplaçant qui voudrait bien prendre sa place. Mais ce genre de rachat n'était permis qu'à des fils de familles riches.

Pour les autres, la solution était de disparaître. Cela pouvait être assimilé à de l'insoumission et était puni par la loi. Il n'était pas facile de distinguer les insoumis des autres émigrants. Pour certains, condamnés à tort ou à raison pour insoumission, leur seul recours était dans la fuite en avant et l'oubli de leur identité et de leurs racines. Quelques-uns ont assumé leur insoumission et ses conséquences. Exemple de détermination et d'intelligence pour pallier à l'inégalité des chances devant la loi, Jean-Baptiste Laplace avait mis à profit son expatriation pour se procurer les moyens de se mettre en conformité avec la loi. Il devint par la suite un agent très actif de l'émigration dans toute la région, comme on pourra le constater au cours de ce bulletin.

Les offres des agences d'émigration ont facilité beaucoup le départ des jeunes gens voulant échapper à la Conscription qui espéraient par la même occasion améliorer leur situation économique.

Le voyage de retour de Jean-Baptiste Laplace

Ayant mis à profit son émigration en Uruguay, pour se constituer un pécule, il peut rentrer en Béarn pour se mettre en conformité avec la loi et acheter un remplaçant qui partira à sa place :

« le 14 mai 1868 partis de Montevideo, emportés 14 000 francs tout compris et le mois d'octobre reçu une trette de 1431 francs.

Partis de Montevideo le 15 du matin- Arrivés à Rio de Janeiro le 19 à midi, partis de Rio à bord de la Guienne le 24 à huit heures du matin. Arrivés à Baya le 27 à minuit et partis le 28 à 4 heures du soir.

Arrivés le 30 à Pernanbuco à dix heures du matin et partis le soir à 4h, arrivés à Dakar dans le Sénégal le 7 juin à dix heures du matin et partis à 9 h du soir.

Arrivés à Lisbonne le 15 à 2 h du matin et restés à Lisbonne jusqu'au 21 juin et arrivés à Madrid le 22 au soir.

Parti de Madrid pour San Sebastian le 27 et arrivés le 28.

Descendu à l'hôtel Bayonnais et le 6 juillet est venu me voir ma mère, ma sœur Titine, femme Hours, sa fille Marie, Monsieur Lacrouz, curé de Bugnein et Jeanne sa nièce, mon beau-père Casamayou de Montory et ma belle-sœur Catherine Portarrieux et mon frère Pierre et ils sont restés jusqu'au 9 et je leur ai payé le voyage et les frais du chemin de fer et de la voiture et de l'hôtel.

Le 15 juillet 1868 je suis parti pour Bayonne et le 15 je suis rentré à la prison militaire et j'ai été condamné le 1^{er} août 1868 à 6 mois de prison pour Insoumission à la Loi de Recrutement et j'en suis sorti

le 1^{er} février 1869 et le 10 février j'ai mis un remplaçant nommé Jean-Baptiste Lassalle d'Oloron.

Je lui ai donné 500 francs au content 1 600 francs déposés à Bayonne chez un notaire- en face de la Cathédrale pour un an et un jour et payé 60 francs l'acte et 40 francs pour la (maru) ».

Pour échapper à la Conscription

Pour échapper à la Conscription toutes les méthodes ont été recherchées. Certains feignaient une infirmité. Certaines années dans un même village on pouvait compter quatre bègues sur une dizaine de conscrits. D'autres étaient sourds ou étaient victimes d'énurésie. Certains n'hésitaient pas à se mutiler, doigts ou orteils coupés ou dents arrachées. Ces infirmités feintes ou acquises pouvaient les exempter de service. Pour ceux qui avaient émigré et qui étaient soupçonnés d'Insoumission, les parents se protégeaient en invoquant leur mort. Il s'est même vu que l'un de ces morts, fasse parvenir à sa famille un vrai faux certificat de décès !

Insoumission

Ceux qui émigraient ne le faisaient pas toujours par insoumission, mais, comme ils ne s'étaient pas présentés à la Conscription, ils étaient considérés comme insoumis.

Tant que les hommes étaient en âge de pouvoir combattre, ils n'avaient pas le droit de voyager à l'étranger, sans en avoir fait la déclaration à la mairie, comme en témoigne la déclaration de Larribeau de Vielleségure reproduite.

La loi sur la Conscription fut modifiée le 15 juillet 1889, notamment par l'article 50, qui permettait aux jeunes gens partis à l'étranger, de ne plus être poursuivis pour insoumission, si, lors de la Conscription, ils étaient représentés par leur père ou mère pouvant donner leur adresse et leur emploi et s'ils avaient émigré avant l'âge de 19 ans. C'est pourquoi, on en vit beaucoup partir bien avant cet âge.

Des lois d'amnistie furent également votées et des lois de prescription. Mais tous ceux qui n'ayant pas répondu à l'appel lors de la guerre de 1870 furent considérés comme déserteurs et traîtres à la patrie et ne connurent aucune amnistie.

Les époques d'émigration

De l'examen des motifs poussant les gens à émigrer, il est clair que le droit d'aînesse et la certaine pauvreté qu'il entraînait était une cause permanente d'émigration pour les Béarnais. On trouve à peu près à toutes les époques, depuis **le Moyen âge**, des mentions faites de ces Béarnais qui avaient domicile à l'étranger, en Espagne le plus souvent.

Si les motifs qui poussaient à l'émigration étaient quasi permanents depuis ces temps reculés, ils sont devenus plus urgents lors des troubles religieux **des 17^e et 18^e siècles** et des troubles engendrés par **la Révolution française**.

Enfin, le 19^e siècle et principalement dans sa seconde moitié, a connu une recrudescence de départs et en particulier vers « les Amériques ». Ce flux migratoire s'est maintenu, tout en s'atténuant au début du **20^e**.

Cette émigration massive vers les pays d'Amérique, a presque occulté celle vers les nouvelles colonies françaises, et principalement l'Algérie qui lui était contemporaine.

Les candidats à cette émigration ne s'expatriaient pas, ils quittaient ce département des Basses-Pyrénées pour celui d'Alger, d'Oran ou de Constantine où les jeunes gens ne pouvaient pas échapper à la loi de Conscription.

Les moyens et opportunités

Aussi impérieux qu'ils furent, les motifs qui poussaient tant de gens à l'émigration n'étaient pas suffisants pour pouvoir leur permettre de passer à l'acte. Le courage et la détermination n'étaient pas suffisants pour réaliser leur entreprise. Sans compter sur les risques d'une longue et périlleuse traversée, le prix du voyage était souvent un obstacle important. Pour organiser leur départ, les candidats à l'émigration ont bénéficié d'opportunités conjoncturelles et d'aides, le plus souvent familiales.

Peu de Béarnais ont semble-t-il saisi l'opportunité de devenir colon dans les nouvelles possessions d'outre-mer, dès le 17^e siècle au Canada (Québec) en Louisiane, un peu plus tard aux Antilles (Haïti, St Domingue, la Guadeloupe) ou en Guyane.

A cette époque, les Béarnais de nos villages avaient plutôt recours à une émigration saisonnière vers l'Espagne comme solution palliative à leurs manques de revenus.

Le réseau familial

Que ce soit vers l'Espagne ou vers « les Amériques », les filières d'émigration étaient relayées et exploitées en famille. Toutes les occasions qu'avaient les familles de se rencontrer, messes du dimanche, mariages et enterrements, fêtes

Filières familiales

A Gouze, en 1855 Cyprien Cassou-Hargouet exerçait le métier de boulanger à Saragosse, une trentaine d'années plus tard, quatre autres boulangers partiront de Gouze, dont deux également à Saragosse.

De même des filières de jardiniers fleuristes ou de blanchisseur à San Francisco ont été exploitées à Vielleségure et Castetner.

De la liste d'embarquements pour les colonies françaises d'Amérique, on peut remarquer une forte proportion de charpentier. Il semble que cette filière fut particulièrement bien exploitée dans le village de Lendresse

votives, vendanges et moissons, marchés et foires donnaient lieu à la propagation des nouvelles de ceux qui étaient partis. Leur aventure était un exemple et un encouragement pour ceux qui n'avaient pas encore osé.

Le retour au pays des premiers émigrants manifestant de leur réussite entraînait d'autres départs. Sans compter que nombre de ces derniers proposaient de l'embauche et de l'aide dans leur nouveau pays, voire dans leur propre et gigantesque exploitation, comme s'était bien souvent le cas en Argentine. Leur propagande venait renforcer celle des états ouverts à l'immigration et celle des agences d'émigration.

L'observation des dates de départ et des destinations indique que les émigrants d'une même famille ou d'un même village, même s'ils ne partaient pas ensemble, prenaient la même direction et la même filière. Bien des émigrants du 19^e siècle, partaient « aux Amériques » pour y rejoindre des parents.

La propagande des états appelant à l'immigration

A l'époque où s'est manifesté le flux d'émigration le plus important, coïncidait un appel à l'immigration de nouveaux états d'Amérique et plus particulièrement l'Argentine et l'Uruguay. Ces deux pays qui venaient de parvenir à leur indépendance et s'étaient constitués en républiques, avaient tous deux besoin de main-d'œuvre pour valoriser leurs vastes territoires. Il y a eu plus de sept millions d'immigrants européens en Argentine entre la fin du 19^e siècle et la première moitié du 20^e. La majorité de ces émigrants venaient de tous les pays européens, mais parmi les émigrants français, les Basques et Béarnais étaient les plus nombreux.

Agence centrale maritime d'émigration et de colonisation pour les deux Amériques, 16, rue Préfecture, Pau

Par vapeurs français
DES MESSAGERIES NATIONALES
ET PAU
VAPEURS DE L'ÉTOILE BLANCHE

Par vapeurs français
MESSAGERIES MARITIMES
LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

BUENOS-AIRES
RIO-JANEIRO, MONTEVIDEO
NEW-YORK et NOUVELLE-ORLÉANS, SAN-FRANCISCO, VALPARAISO
ET TOUTS PAYS D'OUTREMER.

Départs chaque semaine. — Prix réduits en 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classe.
PASSAGES A 120 ET A 150 FR.
Pour RIO-GRANDE. On est libre, logé et nourri 5 jours gratuits en arrivant.
Passages à 250 et 300 fr. pour Buenos-Aires, Montevideo et Nouvelle-Orléans.

L'Agent maritime, P. L. DOCTEUR, qui a habité de longues années Buenos-Aires et Montevideo, donne gratuitement des lettres de recommandation et des renseignements pour les chefs de tous les corps d'état et pour les négociants les plus influents de Montevideo, de Buenos-Aires et de la Nouvelle-Orléans.

ON DEMANDE
600 terrassiers pour chemins de fer à 10 fr. par jour, nourris et logés.
Des domestiques : hommes, femmes et filles, laboureurs, des cuisiniers, cuisinières, hommes d'enfants et femmes de chambre, à 100, 120 et 150 fr. par mois, nourris et logés.
Des ouvriers de tout métier, à 10 et 12 fr. par jour, et 15 suivant capacité.
On accompagne les passagers jusqu'à Bordeaux.

S'adresser directement à PAU, 16, rue Préfecture, premier étage, au Directeur de l'Agence maritime, P. Louis DOCTEUR, qui envoie les plus intéressantes informations des villes. Et qui ne refuse en aucun cas l'émigration, sous le grêle et sous la mortalité des bétails.
On demande des agents d'émigration pour chaque nation, dans le Nord, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées.

Emigration vers Montevideo au début du 19^e siècle

Etant donné les troubles politiques qui agitaient l'Argentine au début de ce siècle, la destination de Montevideo avait la préférence. Le département des Basses-Pyrénées a détenu le record pour le nombre d'émigrés au 19^e siècle pour cette destination. Les chiffres publiés dans l'annuaire des Basses-Pyrénées de 1845 peuvent donner une idée de l'importance de cette émigration de ce département. En ne perdant pas de vue qu'ils concernaient à la fois Basques et Béarnais, et que même si ces derniers ne comptaient que pour un tiers, ces chiffres sont parlants : 8 174 habitants des Basses-Pyrénées avaient émigré vers Montevideo, de 1832 à 1845. Des mesures préfectorales ont contribué à faire baisser ces chiffres. De 2827 émigrants en 1840, en 1842, ils n'étaient plus que 733. A consulter les listes publiées dans ce bulletin, on pourra s'apercevoir que par la suite l'Uruguay n'était plus la principale destination, l'Argentine a attiré de plus en plus de candidats.

Avantages proposés par certains pays aux émigrants

Certains pays attiraient les émigrants en leur proposant certains avantages.

Le Chili était parmi ceux-là, qui proposait :

- Le passage gratuit et la nourriture sur le bateau
- Une concession gratuite de terre à l'arrivée
- Une aide à l'arrivée jusqu'à l'installation sur la concession.

Ils fournissaient : les matériaux pour construire maison et bâtiments, les outils et les animaux de trait, les semences moyennant un remboursement étalé sur plusieurs années.

Ils offraient parfois l'aide médicale gratuite et même une allocation durant les premiers mois de l'installation.

Il semble pourtant que peu de Béarnais aient émigré au Chili.

Les agents recruteurs

Outre les agences officielles des pays recruteurs, il y avait celles des Compagnies de transport maritimes. Chacune de ces agences employait en grand nombre, agents et sous agents qui parcouraient la campagne, certains pratiquant un véritable racolage. Malgré les mesures prises par le gouvernement dès 1855 pour mieux encadrer la profession et mettre un frein à l'émigration massive qui s'ensuivait, la profession a perduré. Pourtant on connaît peu de chose sur ces agents et sous agents.

Louis Sauze fut un agent officiel de l'Argentine pour le département des Basses Pyrénées.

A Bayonne était connue l'agence Aresteguy et Frères.

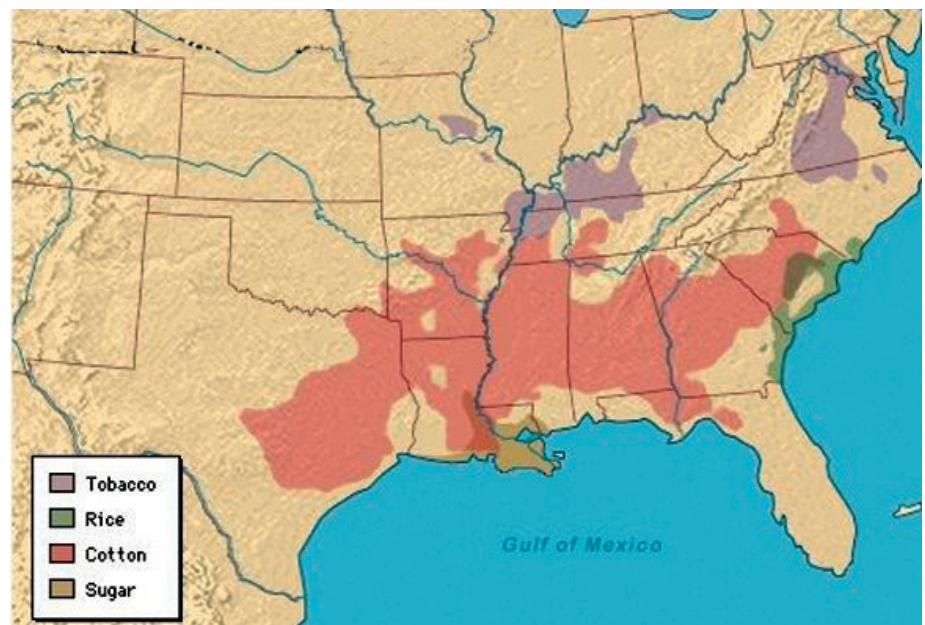
A Tardets, Jean Vigné était un sous agent qui semblait exercer son métier en toute légalité, puisqu'il avait écrit une lettre au préfet pour dénoncer la concurrence déloyale que lui faisaient deux autres personnes travaillant pour leur propre compte, dont l'instituteur du village voisin.

Jean-Baptiste a vraisemblablement travaillé pour l'agence Colson de Bordeaux et aussi avec l'agence Sarasola.

D'autres états d'Amérique réclamaient aussi de la main-d'œuvre pour la mise en valeur des nouvelles cultures prometteuses, la canne à sucre, le café, le coton entre autres ou pour développer leurs industries naissantes.

Ces pays demandeurs de main-d'œuvre avaient ouvert en France, des agences d'immigrations et embauché des recruteurs. Les agences d'émigration étaient autorisées par le gouvernement français, ce qui leur donnait une certaine crédibilité. Des affiches alléchantes étaient placardées dans les lieux publics, les marchés, proposant des emplois dans tous les domaines et des salaires alléchants. La propagande était relayée officiellement en France, par les agents consulaires.

La propagande des pays fut soutenue par des agences d'émigration. Les agences qui recrutaient en Béarn, avaient généralement leur siège à Bordeaux. Le métier d'agent recruteur semble être né des opportunités pour les navigateurs transporteurs de marchandises de rentabiliser leurs voyages en prenant des passagers.



Cultures dans le sud des E.U..

La création des Compagnies maritimes a développé le métier et multiplié les agents recruteurs qui sillonnaient les campagnes, fréquentant les marchés et les foires, les sorties de messe et les enterrements. Le nombre de candidats à l'embarquement semble s'être accru rapidement pour devenir des plus importants vers la seconde moitié du 19^e siècle. Il semble qu'à cette époque, la concurrence privée pouvait s'exercer. Les registres tenus par Jean-Baptiste Laplace, pourraient en témoigner.

Mais beaucoup d'agences semblent s'être uniquement tenues à délivrer des billets d'embarquement et parfois à avancer le prix du passage. Pour le Béarn et plus particulièrement notre canton et les cantons limitrophes, les registres tenus par Jean-Baptiste Laplace peuvent donner une idée de leur activité.